

LE MAGE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 8 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze septembre à onze heures trente, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, P. COUDEL, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, P. GEORGE, M. LALIERE.

Absentes excusées : Mmes A-M Aoustin, F. NUNS.
Madame Aoustin a donné pouvoir à Monsieur Martinetti,
Monsieur NUNS a donné pouvoir à Madame EDOU.

Madame Malvina LALIERE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Subvention café-restaurant-épicerie « Chez Karine »,
- Travaux parking salle des fêtes,
- Informations et questions diverses.

N° 17-031 : VOTE SUBVENTION CAFE-RESTAURANT-EPICERIE « Chez Karine » :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le café-restaurant-épicerie « Chez Karine » souhaiterait que la commune lui apporte un soutien financier. Madame Le Maire rappelle qu'il s'agit de l'unique commerce du village.

Après débat, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 2 voix contre, décide :
- d'octroyer une subvention de 1 500€ au café-restaurant-épicerie « Chez Karine »,
- d'inscrire cette dépense à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

TRAVAUX PARKING LA SALLE DES FETES :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une publicité a été réalisée le 5 septembre dernier pour l'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes. La remise des plis par les entreprises intéressées par ces travaux devront avoir lieu avant mardi 26 septembre. Madame Le Maire précise qu'une nouvelle fois la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. n'a pas été retenue.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à douze heures.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
17-031	Vote subvention café-restaurant-épicerie « Chez Karine »	13 septembre 2017